

# Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel  
**2016–2017**

**Éducation et Développement de la petite enfance**  
**Rapport annuel 2016-2017**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1445-0 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-1447-4 (PDF : édition en français)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)  
ISSN 2638-478X (PDF : édition en français)

10929 | 2016.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

**Du ministre à la lieutenante-gouverneure**  
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Brian Kenny  
Ministre

---

**Des sous-ministres au ministre**  
L'honorable Brian Kenny  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gérald Richard  
Sous-ministre, Secteur francophone

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



John McLaughlin  
Sous-ministre, Secteur anglophone

# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Message du sous-ministre . . . . .	3
Priorités stratégiques . . . . .	4
Faits saillants . . . . .	5
Mesures de rendement. . . . .	6
Survol des activités du ministère. . . . .	12
Aperçu et faits saillants des divisions . . . . .	13
Renseignements financiers . . . . .	19
Résumé des activités de recrutement. . . . .	20
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	21
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	22
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	23
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	23
Annexe . . . . .	24

# Message du ministre

L'éducation est l'une des grandes priorités de notre gouvernement. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation qui les préparera pour l'avenir. Nous comprenons que l'apprentissage est un processus qui débute dès la naissance et qui se poursuit toute la vie. Notre but est de créer, dans notre province, des apprenants qui sont passionnés à propos de leur éducation.

Le gouvernement comprend à quel point l'éducation est importante pour les familles du Nouveau-Brunswick. Nous avons investi davantage en éducation que tout autre gouvernement dans l'histoire de la province pour nous assurer que les générations futures reçoivent l'éducation qu'elles méritent. Nous travaillons d'arrache-pied pour donner à nos élèves les compétences et les aptitudes dont ils ont besoin pour être des participants productifs dans notre société et pour notre économie. L'éducation et le développement de la petite enfance représentent certains des meilleurs investissements que nous puissions faire pour assurer notre prospérité.

Nous nous engageons à faire en sorte que des services de garde abordables, inclusifs et de qualité soient plus accessibles pour les familles du Nouveau-Brunswick. Nous maintenons notre engagement à créer l'excellence dans notre système d'apprentissage précoce et d'éducation.

Au cours de la dernière année, nous avons élaboré de nombreux outils et ressources pour renforcer le perfectionnement professionnel et appuyer les éducateurs et éducatrices dans de nombreux domaines, notamment la littératie, la numératie et le développement des compétences.

Le présent rapport est le reflet du travail acharné qui a été accompli dans nos écoles, nos districts scolaires et nos centres de la petite enfance, de même qu'au Ministère. Nous continuerons de tirer parti du travail que nous avons réalisé et de veiller à ce que notre système d'éducation soit durable, afin de répondre aux besoins des apprenants pendant de nombreuses années.

A handwritten signature in black ink that reads "Brian Kenny". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Brian Kenny  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

# Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est déterminé à faire en sorte que les élèves du Nouveau-Brunswick possèdent les compétences et les aptitudes dont ils ont besoin pour leur croissance personnelle et leur développement professionnel. Notre but est d'appuyer une génération de personnes qui apprennent toute leur vie.

La mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans – *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* a commencé cette année. Depuis, nous n'avons pas ménagé nos efforts avec nos partenaires des districts scolaires pour harmoniser et faire progresser les priorités de ce plan.

Le Ministère a entrepris plusieurs initiatives afin de s'assurer que nos apprenants reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour réussir. Nous avons élaboré et publié le *Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick*. Tout comme les consultations avec des experts, ce profil a été utile pour concevoir des programmes qui permettent aux apprenants d'avoir l'occasion de vivre une expérience éducative personnalisée qui les prépare à participer à l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous avons également établi une vision commune du premier objectif de notre plan d'éducation afin de permettre aux apprenants d'explorer leurs intérêts et leurs passions, ainsi que différentes possibilités de carrière. Ces initiatives ont été réunies dans le cadre de l'élaboration de notre projet d'écoles prototypes.

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place un nouveau programme provincial d'évaluation des apprentissages. Afin de poursuivre nos travaux destinés à promouvoir de solides compétences en littératie chez nos apprenants, nous avons publié un guide au sujet du cadre de référence en littératie à l'intention des enseignantes et enseignants de la maternelle et de la 1<sup>re</sup> année. En outre, nous avons diffusé des normes de rendement en écriture afin d'améliorer les compétences à l'écrit des élèves.

Une évaluation a été ajoutée aux cours de mathématiques de 6<sup>e</sup> année pour aider les éducatrices et éducateurs à repérer les élèves qui risquent de ne pas réussir leurs prochaines années. Par surcroît, cette évaluation permettra aux enseignantes et enseignants d'intervenir et d'aider ces élèves à retourner sur la bonne voie pour être en mesure de réussir.

Nous avons élargi la portée de la stratégie de notre sondage de fin d'études secondaires en technologie et en sciences humaines. Nous avons également entrepris une planification stratégique pour nous assurer que nos élèves sont bien préparés à faire partie de la main-d'œuvre de demain en intégrant davantage la technologie à la pédagogie.

Enfin, nous avons continué de collaborer avec des intervenants et des partenaires afin de relever les défis liés aux problèmes de santé mentale, de promouvoir l'inclusion ainsi que d'acheter et de concevoir des ressources pour présenter le point de vue des Premières Nations en classe.

Nous sommes impatients de poursuivre ces travaux et d'aider les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick à devenir passionnés envers leurs études et à être prêts pour l'avenir.



Gérald Richard  
Sous-ministre, Secteur francophone

# Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a comme mission d'assurer l'excellence dans notre système d'éducation. Bien que nos écoles apportent du soutien aux élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, nous savons à quel point il est important d'inspirer l'amour de l'apprentissage dès le plus jeune âge. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires dans les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, le secteur de la petite enfance, les éducateurs et éducatrices, les administrateurs et administratrices, le personnel de soutien, les intervenants, les parents, les apprenants, les Premières Nations et les communautés dans l'ensemble de la province pour garantir que nos apprenants possèdent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réussir du début à la fin de leurs études.

Au cours de la dernière année, de nombreuses initiatives positives sont venues s'ajouter à notre excellent système d'éducation. Nous avons commencé à instaurer les plans sur 10 ans conçus en 2015-2016 et les résultats ont été positifs. Conformément à ces plans, des programmes ont été élaborés pour permettre le retour au point d'entrée en première année en immersion française et offrir plus de possibilités de vivre des expériences en français dans les communautés rurales.

Nous avons poursuivi notre travail et fourni des ressources supplémentaires aux éducateurs et éducatrices dans les principaux domaines de la littératie et des mathématiques. Ces ressources sont destinées principalement à nos plus jeunes apprenants et leur donnent de solides bases pour l'avenir. Plus de possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes aux éducateurs et éducatrices et de nouveaux coordonnateurs et coordonnatrices se sont ajoutés aux effectifs pour apporter une aide supplémentaire aux éducateurs et éducatrices en littératie et en mathématiques. Par ailleurs, nous continuons d'étoffer l'éventail des possibilités offertes aux élèves d'explorer les métiers, les sciences, la technologie et les arts.

Le Ministère est déterminé à offrir un milieu d'apprentissage sûr, sain et accueillant pour les enfants et les jeunes. Nous voulons nous assurer que tous nos apprenants comprennent l'importance de la diversité et possèdent un solide sentiment d'appartenance à leur milieu d'apprentissage. Au cours de la dernière année, nous avons accueilli 650 élèves syriens dans les écoles de la province. Des experts de l'éducation ont été engagés afin d'accueillir ces nouveaux apprenants et leur famille et d'appuyer l'éducation inclusive des membres des groupes de LGBTQ. Nous continuons de collaborer avec nos partenaires afin d'intégrer les points de vue du monde autochtone dans le programme d'études.

Dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants, un modèle amélioré a été instauré pour le Programme d'intervention auprès des enfants autistes d'âge préscolaire et son financement a augmenté. En août 2016, le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick a été diffusé. Ce dernier pave la voie de notre engagement à fournir aux Néo-Brunswickois des services de garde accessibles, abordables et inclusifs. Le Ministère a versé des fonds à 13 centres de ressources pour les familles afin d'améliorer leur capacité, ce qui lui permettra d'appuyer effectivement l'acquisition du langage et la littératie en bas âge pour les familles et les enfants.

Nous continuerons de tout mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs formulés dans le Plan d'éducation de 10 ans – *Chacun à son meilleur (Everyone at their best)* et offrir une expérience éducative exceptionnelle aux apprenants de la province.



John McLaughlin  
Sous-ministre, Secteur anglophone

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion formelle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie, améliorer la reddition de comptes et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion formelle repose d'abord sur la vision stratégique formulée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est axée sur cinq domaines prioritaires :

- 1. Emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entreprise et à leur travail acharné. Les mesures de croissance seront orientées par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui a pour but de renforcer la main-d'œuvre, améliorer la capacité d'innovation, préconiser la souplesse du gouvernement, favoriser les investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique et accroître l'investissement de capitaux par le secteur privé.
- 2. Éducation** – Améliorer l'éducation selon les directives formulées dans les deux plans de dix ans, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui précisent les objectifs fixés pour le système d'apprentissage précoce et d'éducation et établissent des attentes claires pour les normes et le rendement. Les domaines d'intérêt de la première année de mise en œuvre sont les suivants : s'assurer que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie de tous les apprenants et faire en sorte que les études postsecondaires soient plus accessibles et abordables.
- 3. Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus solide en se concentrant sur sept secteurs principaux : améliorer l'accès aux soins primaires et de courte durée; promouvoir le mieux-être; aider les personnes qui ont des problèmes de santé mentale; favoriser le vieillissement en santé et le soutien aux aînés; faire progresser l'égalité des femmes; réduire la pauvreté; et apporter du soutien aux personnes ayant un handicap.
- 4. Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** – Nouer des liens plus solides avec les Premières Nations, renforcer les mesures de lutte contre les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral pour tirer le meilleur parti des fonds qu'il verse, notamment optimiser le financement de l'infrastructure et accroître le nombre de travailleurs grâce à l'immigration.
- 5. Une province intelligente** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en éliminant les chevauchements; adopter des innovations technologiques afin d'améliorer les services et de réaliser des économies; et s'assurer que la main-d'œuvre du GNB est prête, qu'elle possède les compétences, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

# Faits saillants

Pendant l'exercice financier 2016-2017, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mené les activités suivantes pour appuyer les priorités stratégiques :

- ♦ Création de l'Unité d'exécution des priorités relatives à l'éducation, qui se concentre sur l'amélioration des programmes d'apprentissage précoce, de littératie et de numératie.
- ♦ Mise au point des rapports de recommandation des coprésidents sur l'établissement des plans d'éducation de 10 ans, qui ont fait suite à une consultation intensive avec des membres des Premières Nations, des enseignantes et enseignants, des élèves, des parents, des dirigeants communautaires et des dirigeants d'entreprise, des membres du personnel des districts scolaires, des conseils d'éducation de district et d'autres intervenants, grâce à une série de séances portes ouvertes, de rencontres individuelles, d'ateliers et d'occasions de faire des commentaires en ligne.
- ♦ Lancement des plans d'éducation de 10 ans – *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone.
- ♦ Création d'une coalition d'orientation pour les responsables supérieurs des districts scolaires et du Bureau central pour planifier, superviser et orienter les efforts entrepris dans le but d'atteindre les objectifs des plans d'éducation de 10 ans.
- ♦ Diffusion du rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick et des recommandations sur la manière de créer les conditions requises pour que des services de garde de qualité soient accessibles, abordables et inclusifs, et qu'ils appuient la participation des parents au marché du travail.
- ♦ Rétablissement de l'immersion en français en 1re année, à compter de l'automne 2017 en insistant sur la conception du programme, l'élaboration du programme d'études, la mesure et l'évaluation, l'élaboration de ressources, les finances, le recrutement et la formation des enseignantes et enseignants, les questions financières, le transport et l'infrastructure.
- ♦ Renforcement des partenariats en éducation avec les communautés autochtones.
- ♦ Signature d'un protocole d'entente avec Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour collaborer dans le cadre des initiatives en matière de cybersécurité.
- ♦ Accueil de 650 élèves syriens et collaboration avec des partenaires pour améliorer l'expérience de leurs familles pendant leur établissement au Nouveau-Brunswick.

# Mesures de rendement

Éducation	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme (2016-2018)
Améliorer les compétences en littératie de tous les apprenants (Secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.	Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent les neuf volets de l'approche de la littératie équilibrée. Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.
Améliorer les compétences des apprenants en apprenantes en littératie (Secteur francophone)	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture en 2e et 3e années.	Pourcentage des titulaires de classe de 2e année dans des écoles cibles qui évaluent le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+ au moins une fois par semestre.
Améliorer les compétences en numératie de tous les apprenants (Secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.	Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage. Pourcentage des heures de travail des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2e année consacrées à l'encadrement didactique.
Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière (Secteur francophone)	Pourcentage d'élèves de 8e année qui indiquent que leur passage au primaireleur a permis d'identifier leurs forces et leurs champs d'intérêt.	Pourcentage des administrations scolaires dans le secteur d'éducation de langue française qui disent bien comprendre la vision et les concepts de base de l'approche par compétences (2017).

## Améliorer les compétences en littératie de tous les apprenants

*Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans  
(Secteur anglophone)*

### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.

### Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent les neuf volets de l'approche de la littératie équilibrée.

### Description de la mesure

Grâce à un processus d'autodéclaration, cette mesure permet de faire le suivi du pourcentage d'enseignants et d'enseignantes qui planifient et utilisent régulièrement les neuf volets de l'enseignement de la littératie équilibrée. Ainsi, ils permettent aux élèves de faire une foule d'expériences authentiques en littératie qui ont des répercussions sur l'acquisition des compétences

fondamentales pour la communication et l'apprentissage. Par ailleurs, ils font un suivi du niveau d'intégration (indiqué comme étant +1) de ces pratiques dans tous les champs d'apprentissage.

Les volets de la littératie équilibrée sont les suivants : lecture orale, lecture partagée, lecture guidée, lecture autonome, écriture modelée, écriture partagée, écriture autonome, exercice de mots et langue orale.

### Rendement général

Les données de référence s'approchent de la cible, soit 90 % des enseignants et enseignantes qui utilisent les volets de l'enseignement de la littératie équilibrée.

Référence : 80 %	Cible : 90 %	Réel : 80 %
------------------	--------------	-------------

### Pourquoi cette mesure est-elle mise en oeuvre?

Des recherches font état des répercussions positives que l'approche de la littératie équilibrée peut avoir quand des enseignants et enseignantes l'utilisent pour cibler l'enseignement et répondre à un besoin particulier d'un élève.

Grâce à l'approche de la littératie équilibrée, les enseignants et enseignantes peuvent intégrer dans l'apprentissage des exercices concrets de lecture, d'écriture, de langue orale et de mots pour offrir une multitude d'expériences aux élèves. Avec du soutien ciblé, cette approche aura une incidence positive sur les résultats des élèves en littératie.

### **Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?**

Les coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont reçu une formation professionnelle sur la littératie équilibrée et sur l'utilisation de la *Balanced Literacy Needs Assessment* (l'évaluation des besoins en littératie équilibrée). Ils ont ensuite donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année une formation professionnelle en cours d'emploi, personnalisée et opportune. Les directions d'école de la maternelle à la 2e année ont reçu une formation professionnelle sous forme de séances à l'échelle provinciale et dans leur district scolaire.

### **Améliorer les compétences en littératie de tous les apprenants**

*Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur anglophone)*

#### **Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)**

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.

#### **Mesure à court terme (2016-2018)**

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

#### **Description de la mesure**

Cette mesure fait un suivi du pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent une évaluation formative comme élément intégrant de l'enseignement de la littératie. Pour que cette pratique d'enseignement soit efficace, ils doivent y inclure tous les volets du cycle d'apprentissage : *plan based on evidence of student learning* (planifier en fonction des preuves de l'apprentissage de l'élève); *do facilitate student learning* (faire, soit favoriser l'apprentissage de l'élève); *check for understanding daily and record data* (vérifier sa compréhension tous les jours et consigner les données); et *act on evidence to adjust instruction* (réagir aux preuves en adaptant l'enseignement). Ce cycle est décrit plus en détail dans le schéma du processus d'enseignement.

Les enseignants et enseignantes se servent de la *Formative Assessment Learning Scale* (échelle d'apprentissage par l'évaluation formative) pour indiquer comment ils utilisent cette pratique. Cette échelle comporte six niveaux : *Knowing, Willing, Learning, Improving, Doing* et *Sustaining* (savoir, vouloir, apprendre, améliorer, faire et maintenir). Avec l'aide de leur direction d'école, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent dans l'échelle.

Les données portent sur le nombre d'enseignants et enseignantes qui ont dit se situer à l'un des trois niveaux supérieurs de l'échelle, divisé par le nombre total d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui ont participé.

#### **Rendement général**

La mise en œuvre de pratiques d'évaluation formative est un but que les districts scolaires et le Ministère souhaitent accomplir depuis quelques années. Par conséquent, la plupart des enseignants et enseignantes doivent se situer au moins aux niveaux « savoir » et « vouloir ».

Les données de référence, y compris sur les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou supérieur, sont près de la cible, soit 90 % qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre l'objectif, soit la mise en œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2e année, les enseignants et les enseignantes doivent atteindre le niveau « *Doing* » (faire), qui est décrit comme suit : « *I am regularly doing all parts of the formative assessment cycle with all of my students* » (J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves).

Référence : 86 %	Cible : 90 %	Réel : 86 %
------------------	--------------	-------------

#### **Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?**

Les évaluations formatives comprennent diverses évaluations formelles et informelles qui sont menées pendant l'apprentissage pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage. Il s'agit d'une pratique à rendement élevé. Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette approche leur permet d'offrir aux élèves du soutien et un enseignement efficaces, de manière uniforme et intentionnelle. Cette mesure aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes d'apprentissage.

*Doing: I am regularly doing all parts of the formative assessment cycle with all of my students* (Faire : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves).

*Sustaining: This is the way I will continue to assess in my classroom* (Maintenir : Je continuerai d'effectuer des évaluations dans ma classe de cette façon).

### **Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?**

Les coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont reçu une formation professionnelle sur l'évaluation formative, sur l'utilisation du schéma du processus d'enseignement et sur le cycle d'apprentissage (planifier, faire, vérifier, agir).

Des ressources et des outils ont été conçus et sont mis à la disposition des enseignants et enseignantes pour les aider à suivre le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. : les tâches à faire pour vérifier les acquis et les attentes du programme d'études, les outils de collecte de données, les tâches qui permettent d'étoffer l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année une formation professionnelle en cours d'emploi, personnalisée et opportune, selon un faible ratio (environ 1 pour 15). Ils ont offert un encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année en se concentrant sur le schéma du processus d'enseignement, l'expertise en littératie et la pédagogie.

Les directions d'école de la maternelle à la 2e année ont reçu une séance de formation professionnelle à l'échelle provinciale et dans leur district scolaire.

### **Améliorer les compétences des apprenants et apprenantes en littératie**

*Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur francophone)*

#### **Indicateur du Plan d'éducation de 10 ans**

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture en 2e et 3e années.

#### **Indicateur à court terme (2016–2018)**

Pourcentage des titulaires de classe de 2e année dans les écoles ciblées qui évaluent le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+, au moins une fois par semestre.

#### **Description de la mesure**

Tous les enseignants et enseignantes de 2e année sont tenus de participer à un sondage trois fois par année scolaire pour vérifier s'ils ont analysé les faibles compétences en compréhension de la lecture de tous les élèves de leur classe à l'aide de la trousse d'évaluation GB+

et, si ce n'est pas le cas, pour déceler les obstacles qui empêchent ces élèves d'avoir de bonnes compétences en compréhension de la lecture.

### **Rendement général**

Les résultats des évaluations provinciales sont consultables à l'adresse suivante :

[http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur\\_francophone/bulletins.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur_francophone/bulletins.html)

Le 31 mars 2017, 78 % des enseignants et enseignantes de 2e année ont dit qu'ils avaient effectué au moins une analyse des faibles compétences en compréhension de la lecture auprès de tous leurs élèves pendant le deuxième semestre de l'année scolaire.

Le pourcentage des enseignants et enseignantes qui ont analysé les faibles compétences en compréhension de la lecture pour la totalité de leurs élèves est légèrement inférieur aux données de référence établies lors du semestre précédent. Toutefois, au cours du deuxième semestre, dans certains secteurs, les élèves ont manqué jusqu'à un mois d'école en raison des tempêtes de neige et de verglas. Pour vérifier s'il y a eu une amélioration véritable de cette pratique d'enseignement, il faudra faire une comparaison entre plusieurs années et des semestres correspondants.

Référence : 80 % (1er semestre de l'année scolaire 2016-2017)	Cible : 90 %	Réel : 78 % (2e semestre de l'année scolaire 2016-2017)
--	--------------	--

### **Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?**

L'analyse des faibles compétences en compréhension de la lecture est une pratique de littératie éprouvée. Elle permet de déceler des problèmes de lecture particuliers chez des élèves, de prendre des mesures pour corriger ces problèmes et faire en sorte que les jeunes lecteurs puissent lire dans leur zone proximale de développement.

### **Quels ont été les initiatives ou les projets entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?**

Le sondage a aidé les enseignants et enseignantes à exprimer leurs besoins en matière de réalisation des analyses des faibles compétences en compréhension de la lecture (p. ex. : trousse non disponibles, nombre de séances de formation et problèmes de gestion des salles de classe). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires ont mis en place des initiatives pour répondre aux besoins cernés. Par exemple, le Ministère a fourni des trousse GB+ aux enseignants et enseignantes qui ont dit ne pas en avoir.

## Améliorer les compétences en numératie de tous les apprenants

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans  
(Secteur anglophone)

### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.

### Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent l'évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

### Description de la mesure

Cette mesure fait un suivi du pourcentage des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui utilisent l'évaluation formative dans leurs cours de mathématiques. Pour que cette pratique d'enseignement soit efficace, ils doivent inclure tous les volets du cycle d'apprentissage : planifier en fonction des preuves de l'apprentissage de l'élève; faire, soit favoriser l'apprentissage de l'élève; vérifier sa compréhension tous les jours et consigner les données et réagir aux preuves en adaptant l'enseignement. Ce cycle est décrit plus en détail dans le schéma du processus d'enseignement.

Les enseignants et enseignantes se servent de la *Formative Assessment Learning Scale* (l'échelle d'apprentissage par l'évaluation formative) pour indiquer comment ils utilisent cette pratique. Cette échelle comporte six niveaux : *Knowing, Willing, Learning, Improving, Doing* et *Sustaining* (savoir, vouloir, apprendre, améliorer, faire et maintenir). Avec l'aide de leur direction d'école, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent dans l'échelle.

Les données portent sur le nombre d'enseignants et enseignantes qui ont dit se situer à l'un des trois niveaux supérieurs de l'échelle, divisé par le nombre total d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année qui ont participé dans le cadre de cette mesure.

### Rendement général

La mise en œuvre de pratiques d'évaluation formative est un objectif des districts scolaires et du Ministère depuis quelques années. Par conséquent, la plupart des enseignants et enseignantes doivent se situer au moins aux niveaux « savoir » et « vouloir ».

Les données de référence, qui incluent les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou « supérieur », sont près de la cible, soit 90 % d'entre eux qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre cet objectif, soit la mise en

œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2e année, les enseignants et enseignantes doivent atteindre le niveau *Doing* (Faire), qui est décrit comme suit : *I am regularly doing all parts of the formative assessment cycle with all of my students* (J'effectue régulièrement la réalisation de toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves).

Référence : 84 % (collecte de données uniquement au 4e trimestre; il s'agit des données de référence)	Cible : 90 %	Réel : 84 %
--	--------------	-------------

### Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?

L'évaluation formative est un processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle est reconnue à l'échelle internationale comme étant une pratique à rendement élevé. Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés qui servent à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cela leur permet d'enseigner efficacement, uniformément et intentionnellement pour répondre aux besoins d'apprentissage (intervenir ou étoffer). Une évaluation formative solide et uniforme aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes d'apprentissage.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont reçu une formation professionnelle sur l'évaluation formative, ainsi que sur l'utilisation du schéma du processus d'enseignement et du cycle d'apprentissage (planifier, faire, vérifier, agir).

Des ressources et des outils ont été conçus et mis à la disposition des enseignants et enseignantes pour les aider à suivre le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. : tâches à faire pour vérifier les acquis des élèves et les attentes du programme d'études, outils de collecte de données, tâches qui permettent d'étoffer l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2e année une formation professionnelle en cours d'emploi personnalisée et opportune, selon un faible ratio (environ 1 pour 15). Ils y ont offert un encadrement didactique qui améliore les pratiques des enseignants et enseignantes de mathématiques de la maternelle à la 2e année en mettant l'accent sur le schéma du processus d'enseignement, l'expertise en mathématiques et la pédagogie.

Les directions d'école de la maternelle à la 2e année ont reçu une formation professionnelle à l'échelle de la province et dans leur district scolaire.

## Améliorer les compétences en numératie de tous les apprenants

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans  
(Secteur anglophone)

### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques.

### Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage des heures de travail consacrées à l'encadrement didactique par les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2e année.

### Description de la mesure

Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2e année consacreront 75 % de leur temps à l'encadrement didactique des enseignantes et enseignants en se concentrant sur l'enseignement et l'intervention, l'expertise en mathématiques et la pédagogie. Le but de cette approche est d'améliorer la pratique d'enseignement. L'encadrement didactique comprend l'observation, la modélisation, la coplanification, l'examen de données, le coenseignement et la réflexion. Les heures d'encadrement didactique comprennent également du soutien aux élèves (dans le cadre du modèle d'encadrement et surtout en salle de classe), ainsi que de l'aide aux comités de formation professionnelle.

Les données sont recueillies grâce à un sondage sur l'emploi du temps. Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie font un suivi des heures qu'ils consacrent à l'encadrement didactique des enseignantes et enseignants. Le nombre total d'heures consacrées au soutien quotidien est divisé par 5,5 heures (nombre total d'heures dans une journée d'enseignement, 4,5 heures, plus une heure de soutien variable qui peut être donnée avant les cours, à l'heure du midi ou après l'école). Les éléments suivants sont inclus dans les heures totales d'une semaine donnée : les journées de maladie des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie; les fermetures d'école prévues au calendrier (p. ex. : journées parents-enseignants, formation professionnelle), les fermetures d'école imprévues (p. ex. : jours de mauvais temps), les réunions obligatoires du district scolaire et les réunions provinciales obligatoires (y compris la formation professionnelle et d'autres de même type).

### Rendement général

Le modèle d'encadrement didactique offrait aux coordonnateurs et coordonnatrices en numératie de la maternelle à la 2e année un cadre comprenant plusieurs méthodes à suivre pour apporter du soutien aux enseignantes et enseignants et renforcer leurs capacités. De nombreux coordonnateurs et coordonnatrices étaient nouveaux à ce titre à l'automne 2016 et ne connaissaient pas bien

les exercices de renforcement en mathématiques. Par conséquent, aucune donnée n'a été recueillie pendant les premiers mois de cette initiative (3e trimestre) pour que les coordonnateurs et coordonnatrices aient le temps de recevoir la formation professionnelle, de préparer des horaires et de tisser des liens.

Beaucoup de coordonnateurs et coordonnatrices ont trouvé qu'il était exigeant de remplir le sondage sur l'emploi du temps tous les jours. Toutefois, ce sondage a fourni des données utiles sur les divers obstacles qu'ils doivent surmonter lorsqu'ils essaient de travailler avec des enseignants et enseignantes (p. ex. : aucun cours de mathématiques de la maternelle à la 2e année n'était donné à certains moments de la journée, des activités étaient organisées pendant les heures de mathématiques). Ces données ont été partagées avec l'équipe de direction de leur district scolaire pour qu'elle collabore avec les écoles afin de surmonter les obstacles et d'optimiser les répercussions de l'encadrement didactique.

Référence : 69 % <i>(collecte des données de référence uniquement, au cours du 4e trimestre)</i>	Cible : 75 %	Réel : 69 %
---	--------------	-------------

### Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte dans la réussite des élèves et des recherches laissent entendre que les capacités du personnel enseignant constituent un élément essentiel. L'encadrement didactique renforce la capacité pédagogique.

Au Nouveau-Brunswick, les enseignants et enseignantes qui ont une expertise en mathématiques enseignent souvent au niveau secondaire. Il est essentiel d'améliorer leur capacité afin qu'ils aient une incidence directe sur la réussite des élèves en numératie dès leurs premières années scolaires. Un des critères relatifs à la formation professionnelle efficace est, notamment : la formation personnalisée, opportune et en cours d'emploi. Le modèle d'encadrement didactique, qui est appliqué selon un faible ratio enseignants-coordonnateur en numératie, intègre tous ces critères.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont concentré leurs efforts sur l'encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignantes et enseignants en mathématiques de la maternelle à la 2e année (processus d'enseignement, expertise en mathématiques et pédagogie).

Ces efforts ont été déployés à un faible ratio (environ 1 pour 15) pour que la formation professionnelle soit efficace.

Au lieu de concentrer leurs efforts sur des enseignants et enseignantes en particulier, les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont apporté du soutien à des équipes d'enseignants dans chaque école. Grâce à cette approche, les enseignants et enseignantes ont acquis un vocabulaire commun et une compréhension identique des exercices de renforcement en mathématiques de la maternelle à la 2e année. Cette approche a également amélioré la capacité collective, de telle sorte que les enseignants et enseignantes puissent s'entraider lorsque le coordonnateur ou la coordonnatrice en numératie n'est pas dans leur école.

Pendant l'année scolaire, les coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont reçu une formation professionnelle sur le modèle d'encadrement didactique et sur les principes de l'apprentissage des adultes.

Des téléconférences (au moyen de Lync) ont été faites à intervalles réguliers (une fois par semaine, puis aux deux semaines) avec l'équipe de chaque district scolaire pour discuter des défis à relever, échanger sur les réussites et assurer une communication constante. Les défis ont fait l'objet d'examen réguliers et l'Unité d'exécution des priorités a fait en sorte qu'ils soient surmontés.

### **Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière**

*Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans  
(Secteur francophone)*

#### **Indicateur du plan de 10 ans**

Pourcentage d'élèves de la 8e année qui affirment que leur passage au primaire leur a permis d'identifier leurs forces et leurs champs d'intérêt.

#### **Indicateur à court terme (2016-2018)**

Nombre d'écoles prototypes qui réalisent le projet de transition au développement décrit dans le *Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick* (2017).

#### **Description de l'indicateur**

Les écoles qui fournissent un enseignement aux élèves de la 6e à la 8e année sont invitées à présenter leur candidature à titre d'écoles prototypes. Trois écoles seront retenues pendant le processus de sélection, soit une par district scolaire, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires. Les écoles retenues entameront par la suite une transition vers une approche d'enseignement axée sur le développement des compétences décrite dans le profil de sortie.

### **Rendement général**

Le processus de sélection a débuté et le nom des trois écoles prototypes sera annoncé au printemps 2017.

Référence : 0	Cible : 0 <i>(1 par district scolaire pendant l'année scolaire 2017-2018)</i>	Réel : 0 <i>(31 mars 2017)</i>
---------------	--	-----------------------------------

### **Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?**

Cet indicateur est lié au domaine d'action de l'approche par compétences, en fonction de l'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans, qui consiste à permettre à tous les élèves d'évoluer, tout au long de leur parcours scolaire, dans des environnements d'apprentissage qui favorisent l'approche par compétences et permettent régulièrement la réalisation de tâches complexes, contextualisées et signifiantes.

Cette transition menant au développement des compétences est un changement de paradigme important qui nécessite une évaluation approfondie et une collaboration étroite entre les écoles, les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. À cet égard, le Ministère a fait appel à l'expertise d'un chercheur bien connu dans le domaine du développement des compétences. Pour accroître les chances de réussite de l'initiative, il est de la plus haute importance de créer conjointement le modèle éducatif qui sous-tend l'approche par compétences. Les trois écoles prototypes initiales participeront à la conception conjointe de ce modèle.

### **Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?**

- Le *Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick* a été publié et décrit les trois compétences déterminées comme étant essentielles et que nos élèves doivent développer.
- Formation donnée par un chercheur bien connu dans le domaine du développement des compétences et discussion avec lui.
- Mise au point d'une perception commune de l'objectif 1 (projet de vie et de carrière) et du profil de sortie dans l'équipe du Secteur des services éducatifs francophones (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) et parmi les spécialistes de l'apprentissage et les administrations des districts scolaires.
- Recherche sur plusieurs thèmes au sein du Secteur des services éducatifs francophones concernant l'approche par compétences (programme d'études, évaluations, structure et environnement, projets novateurs et recension des écrits).
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre pour mettre à exécution le plan de sortie en salle de classe par l'intermédiaire des écoles prototypes.

# Survol des activités du ministère

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut obtenir des résultats tangibles dans les salles de classe et les milieux d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Les rôles du Ministère sont les suivants :

- assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12e année);
- surveiller, soutenir et réglementer les services à la petite enfance dans la province; et
- veiller à l'intérêt public en ce qui a trait à la sûreté, à la sécurité et au développement sain des enfants fréquentant les garderies réglementées jusqu'à l'âge de douze ans.

Depuis 1967, le GNB assume l'entière responsabilité du financement des écoles publiques et est déterminé à offrir à tous les élèves des chances égales. Le ministre prescrit les programmes d'études et établit les normes et les objectifs d'apprentissage.

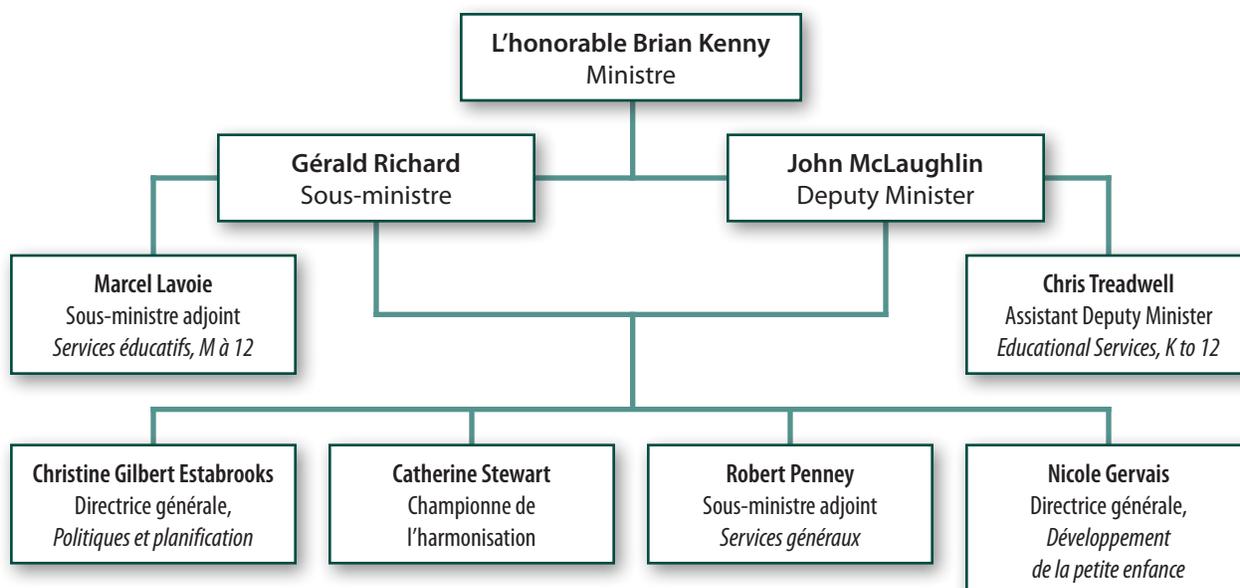
Au service de la seule province officiellement bilingue au Canada, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais dans deux systèmes d'éducation parallèles,

mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de ses propres programmes d'études et de ses évaluations.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires : trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district sont composés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Ils sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire, ainsi que de prendre des décisions sur le fonctionnement du district scolaire et de ses écoles.

Les services et les programmes à la petite enfance sont principalement offerts par des organismes communautaires. Toutefois, ils sont harmonisés en fonction des zones géographiques et de la langue officielle employée dans les districts scolaires. Le Ministère joue un rôle capital dans la réglementation des services par l'intermédiaire de lois et de normes. Bien que certains programmes et services soient offerts par le Ministère, la plupart des programmes de la petite enfance sont attribués par contrat à des organisations communautaires ou privées qui offrent des services, comme le Programme préscolaire en autisme ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants à risque de retards de développement. Les programmes et les services comprennent également un réseau de 829 garderies agréées.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Aperçu et faits saillants des divisions

## Division des services à la petite enfance

La **Division des services à la petite enfance** assure le leadership du secteur du développement de la petite enfance. Elle est aussi chargée d'assurer le rapprochement des services à la petite enfance et des services scolaires, de même que d'effectuer la surveillance des services et des programmes de la petite enfance. De plus, elle assure l'administration des programmes et des services suivants du Ministère, qui sont destinés à la petite enfance :

- Programme d'assistance aux services de garderie;
- Programme d'intervention précoce (famille et petite enfance), y compris le programme de services de garderie aux fins de développement;
- Services de garderie : agrément et surveillance;
- Programme amélioré des travailleurs de soutien;
- Programme de prestations prénatales;
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité;
- Programme préscolaire en autisme;
- Programme de développement du langage précoce (Parle-moi);
- Programme Bienvenue à la maternelle; et
- Excellence dans l'art d'être parent / Le goût de lire.

La Division comprend neuf directions : quatre dans le secteur francophone (une direction centrale et une direction pour chacune des régions desservies par les districts scolaires francophones) et cinq dans le secteur anglophone (une direction centrale et une direction pour chacune des régions desservies par les districts scolaires anglophones).

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le Ministère a mis en place un modèle amélioré pour le Programme d'intervention auprès des enfants autistes d'âge préscolaire et augmenté son financement, qui est passé de 27 500 \$ à près de 33 000 \$ par enfant.*
- ♦ *Le Ministère a élaboré une formation en ligne pour le personnel qui travaille auprès des enfants autistes d'âge préscolaire. Cette formation sera harmonisée avec la formation en ligne offerte aux professionnels dans les écoles.*
- ♦ *Le Ministère a harmonisé le nouveau modèle de formation en autisme avec les districts scolaires pour s'assurer que les enfants reçoivent des niveaux de services égaux dans l'ensemble de la province et que leur transition à l'école soit plus facile. Les enfants ont ainsi reçu des services de l'agence dans leur district scolaire.*
- ♦ *Le Ministère a poursuivi son partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire*

*afin d'appuyer un projet visant à favoriser l'application des pratiques d'inclusion dans les garderies et les centres de la petite enfance.*

- ♦ *La Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick a publié son rapport en août 2016. Il comporte 39 recommandations qui visent à créer les conditions propices à l'établissement de services de garde de qualité qui sont accessibles, abordables et inclusifs, et qui appuient la participation des parents au marché du travail.*
- ♦ *Le Ministère a financé 13 centres de ressources pour les familles afin d'améliorer leur capacité d'appuyer effectivement l'acquisition du langage et la littératie en bas âge pour les familles et les enfants qui suivent leur programme.*

### Indicateurs de rendement clés (IRC)

- 839 garderies agréées ont été créées, le nombre total de places est passé à 27 690, ce qui a fait augmenter le taux provincial à 52,48 % (17,28 points de pourcentage de plus que l'année précédente).
- D'avril 2016 à mars 2017, 795 enfants ont reçu des services du Programme préscolaire en autisme. En septembre 2016, 225 enfants ont fait la transition vers le milieu scolaire.

## Division du secteur des services éducatifs francophones

Les **services éducatifs francophones** du Ministère ont les responsabilités suivantes :

- définir les attentes relatives aux apprentissages que les élèves doivent remplir de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire, à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves;
- fournir des programmes et soutenir les services d'appui à l'apprentissage des écoles pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les élèves;
- offrir des cours en ligne; et
- favoriser la concertation et la collaboration des partenaires en éducation pour la réalisation du projet éducatif de l'école acadienne et francophone.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *Sensibilisation à la diversité sexuelle et de genre dans toutes les écoles de la province.*
- ♦ *Perfectionnement professionnel en ligne pour le personnel éducatif relativement à l'autisme.*
- ♦ *Poursuite de l'initiative en santé mentale positive dans les trois districts scolaires et dans les services éducatifs.*

- ♦ *Sensibilisation et soutien aux intervenants concernant les défis liés aux problèmes de santé mentale (particulièrement la prestation de services intégrés ou PSI).*
- ♦ *Publication d'un cadre de référence en littératie pour le personnel enseignant de la maternelle à la 6e année.*
- ♦ *Publication de normes sur le rendement pour l'écriture à l'école primaire afin d'améliorer les compétences en littératie (écriture) des élèves.*
- ♦ *Mise en œuvre du nouveau Programme provincial d'évaluation des apprentissages.*
- ♦ *Réunions trimestrielles avec les districts scolaires pour discuter de l'harmonisation avec les priorités du Plan d'éducation de 10 ans et les progrès réalisés en vue de les atteindre.*
- ♦ *Mise en œuvre continue de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (LCDP – PALC) en collaboration avec divers partenaires, et lancement de l'initiative Créons la suite.*
- ♦ *Achat et conception de ressources en ligne avec le point de vue des Premières Nations, notamment les pensionnats et les traités.*
- ♦ *Ajout d'une évaluation des mathématiques de 6e année pour repérer les élèves qui risquent d'avoir de mauvais résultats en mathématiques au cours des prochaines années et pour y réagir.*
- ♦ *Publication de l'affiche sur la stratégie d'enquête dans les écoles secondaires pour les carrières en sciences, en technologie et en sciences humaines*
- ♦ *Élaboration d'exemplaires de référence pour le bulletin provincial.*
- ♦ *Planification stratégique afin de promouvoir une meilleure intégration de la technologie dans l'enseignement.*

## Indicateurs de rendement clés (IRC)

### Littératie et numératie

- Cibles :
  - 85 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture en 2e et 4e année;
  - 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire; et
  - 85 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques en 10e année et de français en 11e année.
- Mesures actuelles :
  - 77 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de la lecture silencieuse en 2e année;
  - 79 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de la lecture à haute voix en 3e année;
  - 56 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de la lecture en 4e année;
  - 71 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation du français en 8e année;

- 81 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation des mathématiques en 3e année;
- 75 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation des mathématiques en 8e année;
- 49 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques en 10e année (parcours A) et 64 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques en 10e année (parcours BC); et
- 60 % des élèves atteignent le niveau acceptable en français en 11e année (régulier).

## Districts scolaires francophones

Le système d'écoles publiques compte trois districts scolaires francophones, dirigés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement à l'échelle locale. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones doivent veiller à :

- respecter les politiques provinciales en matière d'éducation;
- établir les orientations et les priorités qui leur sont propres;
- préparer des plans d'éducation et de dépenses;
- mettre en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux; et
- établir des politiques locales pour mieux répondre aux besoins des communautés.

## FAITS SAILLANT

- ♦ *Pour connaître l'ensemble des faits saillants, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolairef.asp>.*

## Division des services éducatifs anglophones

La **Division des services éducatifs anglophones** est chargée d'établir les normes, les programmes (y compris le programme de français langue seconde) et les services d'éducation de la maternelle à la 12e année dans l'ensemble de la province. La Division contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi du plan éducatif anglophone et des processus de reddition de comptes au public. Le personnel de la Division collabore aussi avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux, ainsi que des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation de services aux élèves.

La Division se compose des directions suivantes : Analysis and Design Services (services d'analyse et de conception), Assessment, Innovation and Technology (évaluation, innovation et technologie), Educational Support Services (services d'appui à l'éducation), Learning and Achievement (apprentissage et réussite), et Office of First

Nation Education (bureau d'éducation des Premières Nations), qui est responsable de la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et modernes des Premières Nations.

## FAITS SAILLANTS

- ♦ Le retour au point d'entrée en 1re année pour l'immersion en langue française et l'engagement à trouver une solution afin d'offrir des possibilités d'apprentissage en langue française dans les écoles en milieu rural ont été annoncés en septembre 2016. La planification et l'élaboration de cette initiative ont débuté en octobre 2016.
- ♦ L'initiative de renforcement des mathématiques de la maternelle à la 2e année a été mise en place dans plus de la moitié des écoles anglophones pour améliorer la capacité des éducateurs et éducatrices. Un projet pilote visant à offrir une intervention en 6e année a débuté dans 42 écoles. Le projet pilote de la 9e année a commencé en 2015-2016 et a été élargi à cinq autres écoles.
- ♦ L'initiative de renforcement de la littératie de la maternelle à la 2e année a été instaurée dans tous les districts scolaires anglophones. Elle se concentre sur l'évaluation formative et l'approche de la littératie équilibrée. Une trousse de formation professionnelle a été conçue pour enseigner les compétences en lecture aux lecteurs plus âgés. Tous les enseignants ressources en langue et en arts de 8e et de 10e année ont suivi une formation professionnelle.
- ♦ Cinquante-six postes de coordonnateurs et coordonnatrices ont été ajoutés pour renforcer la capacité d'offrir un enseignement de qualité et appuyer la littératie et la numératie de la maternelle à la 2e année.
- ♦ Un nouveau cadre du programme d'études en sciences de la 3e à la 10e année a été mis au point et orientera l'élaboration des futurs programmes.
- ♦ Un protocole d'entente a été signé avec Opportunités Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation post-secondaire, de la Formation et du Travail et CyberNB afin d'assurer la collaboration nécessaire pour que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file national en offrant aux élèves le défi Cyber Titan Challenge.
- ♦ Les laboratoires de soudure ont été modernisés dans 16 écoles secondaires anglophones.
- ♦ Dix coordonnateurs et coordonnatrices de la diversité et du respect ont été embauchés pour appuyer les initiatives liées à l'éducation inclusive des LGBTQ, créant ainsi des milieux accueillants et inclusifs pour les apprenants qui sont de nouveaux arrivants et leur famille, et favorisant des comportements prosociaux. Jusqu'à maintenant, toutes les écoles anglophones ont reçu une formation sur l'éducation inclusive des LGBTQ.
- ♦ Des initiatives de collaboration entre les ministères et les districts scolaires ont permis d'assurer une transition chaleureuse et un soutien constant à près de 1 500 nouveaux arrivants syriens.
- ♦ Tous les assistants et assistantes en éducation et intervenants en milieu scolaire ont terminé la formation

provinciale sur les troubles du spectre autistique (TSA) et la formation en ligne de niveau 1 sur les interventions comportementales ou ils s'y sont inscrits.

- ♦ Le module sur les aspects légaux de l'éducation, qui nécessitait l'attestation des directions d'école, a été repensé.
- ♦ Le GNB a signé un protocole d'entente avec sept communautés des Premières Nations concernant l'éducation des Premières Nations et les appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- ♦ Un processus de collecte de données a été élaboré en collaboration avec des districts scolaires afin d'appuyer l'évaluation des ententes pour l'amélioration qui ont été conclues avec les Premières Nations.
- ♦ L'Office of First Nation Education a travaillé à mieux harmoniser les buts provinciaux de l'éducation et ceux des communautés des Premières Nations. Cette initiative a donné lieu à des possibilités d'avancement dans de nombreux domaines d'éducation, notamment les métiers, les langues micmaque et wolastoqey, la technologie, la formation professionnelle, le développement des ressources et la coplanification d'initiatives. Certains des faits saillants sont l'installation de postes de métiers dans des communautés des Premières Nations, des ressources vidéo en ligne grâce à la collaboration des membres de la communauté et la construction d'une mini-maison pour la Première Nation d'Oromocto.
- ♦ La consultation sur trois ans et la révision du programme provincial d'évaluation sont terminées. Le programme est maintenant harmonisé aux mesures nationales et internationales en lecture, en sciences et en mathématiques de 4e année, 6e année et 10e année.

## Indicateurs de rendement clés (IRC)

### Littératie et numératie

D'après des mesures de référence, le rendement au cours des évaluations provinciales augmentera d'au moins 2 % par année en vue d'atteindre les cibles suivantes :

- Niveau primaire : 90 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu pour la littératie linguistique et la littératie mathématiques.  
Données :
  - Lecture en 2e année en 2014-2015 : 76,9 %
  - Lecture en 2e année en 2015-2016 : 73,8 %
  - Diminution globale de 3,1 points de pourcentage
- Niveau intermédiaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront ou dépasseront le niveau attendu pour la littératie linguistique et la littératie mathématique.  
Données :
  - 6e année en 2014-2015 : année pilote pour les mathématiques, les sciences et la lecture
  - 6e année en 2015-2016 : 20,2 % en mathématiques, 54,1 % en lecture, 25,7 % en sciences
- Niveau secondaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront ou dépasseront le niveau attendu pour la littératie linguistique.

Données :

- 9e année à l'ELPA en 2014-2015 : 78,3 % en lecture
- 9e année à l'ELPA en 2015-2016 : 80,4 % en lecture
- Augmentation globale de 2,1 points de pourcentage

### Milieux d'apprentissage inclusifs

LGBTQ-Éducation inclusive :

- En 2014-2015, 100 dirigeants scolaires sur 218 (46 %) ont participé à une formation sur la *New Brunswick LGBTQ Inclusive Education Resource*.
  - Objectif pour l'année scolaire 2015-2016 : 100 % des dirigeants scolaires qui restent
  - Données : La totalité des écoles primaires, sauf 14, ont reçu la formation (94 %)

Chaque année, l'équipe de soutien des services éducatifs (le Ministère et les districts scolaires) examine un échantillon aléatoire des plans d'apprentissage personnalisés – modifiés (4 %) pour évaluer la qualité des composantes principales du plan. L'objectif est de faire en sorte que 100 % des plans remplissent les attentes établies, ce qui comprend les éléments suivants :

Composantes des plans d'apprentissage personnalisés (modifiés)	2014-2015	2015-2016
Les énoncés de justification des PAP sont à jour.	68 %	56 %
Les objectifs SMART (spécifique, mesurable, réaliste, limité dans le temps) des PAP sont à jour.	76 %	71 %
Les PAP comportent des résultats à jour pour atteindre les objectifs d'apprentissage.	70 %	74 %
Les PAP contiennent de renseignements précis sur les stratégies pédagogiques.	76 %	70 %

### Amélioration de la compréhension sur la culture des Premières Nations

Le travail est en cours pour intégrer les visions du monde des Autochtones dans le programme des arts du langage ayant trait à des compétences précises. En 2015-2016, de nouvelles ressources ont été déterminées pour 64 des 153 résultats d'apprentissage du programme d'arts en langue anglaise à l'intention des élèves de la 9e à la 12e année.

- Données de référence pour 2014-2015 : 0 %
- 2015-2016 : 42 %
- Objectif pour 2019-2020 : 100 %

## Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** est composée de trois directions. Elle est responsable de l'élaboration de politiques et de la prestation de conseils, des soumissions auprès du Conseil exécutif, de la coordination et du soutien législatif, ainsi que de la préparation de notes d'information sur les principales activités gouvernementales. Elle est chargée de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, de la *Loi sur le droit d'auteur* du gouvernement fédéral et d'autres lois liées au mandat du Ministère.

La Division recueille et analyse de l'information statistique clé, et elle élabore et met en œuvre des instruments de collecte de données pertinentes pour garantir le caractère opportun et solide des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de reddition de comptes et des indicateurs de rendement. Enfin, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le Ministère et ses intervenants. La Division voit à tous les aspects de la certification des enseignantes et enseignants du système scolaire public au Nouveau-Brunswick.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *Coordination de l'élaboration des plans d'éducation de 10 ans.*
- ♦ *Élaboration de la politique 712, Fouilles et saisies, qui décrit les normes et procédures à suivre dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick relativement aux fouilles et aux saisies.*
- ♦ *Élaboration de la politique 514, Gestion du transport scolaire, qui aide à interpréter les dispositions de la Loi sur l'éducation liées au transport scolaire.*
- ♦ *Mise à jour de la politique 120, Matériel conçu pour la distribution dans les écoles.*
- ♦ *Modifications au Règlement sur l'administration scolaire (97-150) en vertu de la Loi sur l'éducation pour fusionner, dans chacun des secteurs linguistiques, le comité consultatif provincial des programmes d'études avec celui de la mesure et de l'évaluation.*
- ♦ *Modifications au Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants (2004-8).*
- ♦ *Mise au point du rapport d'évaluation de la conformité à la politique 711, Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire, qui précise les domaines à améliorer et présente des recommandations pour aider à promouvoir et à appuyer cette politique.*

## Indicateurs de rendement clés (IRC)

- La Division a traité 96 % (46 sur 48) des demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans le délai prévu par la loi (cible de 90 %).

## Unité de l'excellence du rendement

L'Unité de l'excellence du rendement est chargée de la mise en œuvre du système de gestion formelle du GNB au sein du Ministère et, à ce titre, elle doit notamment :

- travailler avec les cadres supérieurs à l'élaboration, à la communication et à l'exécution de la stratégie du Ministère;
- mesurer le rendement du Ministère à l'aide d'outils, notamment le tableau de bord équilibré et les indicateurs de rendement clés (IRC);
- assurer l'harmonisation des initiatives et de la stratégie du Ministère grâce à son cadre SOMIA (stratégie, objectifs, mesures, initiatives et plans d'action);
- cerner et exécuter des projets Lean Six Sigma en lien avec les objectifs stratégiques du Ministère et viser l'amélioration des processus par l'élimination du gaspillage et des variations; et
- développer une culture d'excellence du rendement pour favoriser l'atteinte de résultats et l'amélioration continue.

## FAITS SAILLANTS

- ♦ *Appuie à l'élaboration et la mise en œuvre pendant la première année des plans d'éducation de 10 ans.*
- ♦ *Facilitation de la sélection des mesures des résultats et des intrants pour le cadre de reddition de comptes, en harmonie avec les plans d'éducation de 10 ans.*
- ♦ *Direction de la priorisation des initiatives conformes au cadre de reddition de comptes.*
- ♦ *Appuie aux initiatives clés dans l'Unité d'exécution des priorités relatives à l'éducation, l'Unité d'exécution des priorités relatives aux familles et l'Unité d'exécution des priorités relatives au gouvernement intelligent.*

## Divisions des services généraux

La Division des services généraux est responsable de fournir des services de soutien efficaces et efficaces au bureau central et aux districts scolaires dans les secteurs des ressources humaines, des services de systèmes d'information, des finances et des services, des installations éducatives et du transport scolaire, de la maternelle à la 12e année et dans le secteur de la petite enfance.

Le 1er octobre 2016, la prestation de services personnels et transactionnels de ressources humaines a été transférée des ministères et organismes de la partie 1 à Service Nouveau-Brunswick.

L'équipe des Services à la clientèle des ressources humaines élabore, appuie et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines dans le but d'établir, au sein du milieu de travail, une culture déterminée à atteindre une norme d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation de services. La Direction est responsable de la prestation de services intégraux en ressources humaines aux administrateurs principaux du Ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques. L'équipe assure la transition en douceur des services des ressources humaines vers le modèle de services communs et à faire en sorte que les besoins et priorités du Ministère soient compris par l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

La Direction de la stratégie et de la planification des technologies de l'information est responsable des activités d'élaboration et de planification de la stratégie des technologies de l'information (TI) en vue de son utilisation dans le système des écoles publiques. Elle est notamment chargée d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI à l'intention du personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI de district scolaire. La Direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les stratégies et les priorités opérationnelles soient comprises et que la demande en TI est gérée de façon à garantir la prestation de services de TI efficaces au Ministère.

La Direction des finances et des services comprend les sections suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services administratifs. Son mandat comprend les éléments suivants : la budgétisation, la comptabilité, l'efficacité des contrôles internes du Ministère, les rapports financiers sur les activités des districts scolaires, les services de paie de la partie II de la fonction publique ainsi que les services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle préconise l'obligation de rendre compte et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratives.

La Direction des installations éducatives et du transport scolaire offre un soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au Ministère et au GNB en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. La Direction est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion de son parc automobile, ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Sa mission est de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel grâce à des

milieux d'apprentissage et de travail adéquats, sains et sécuritaires, et ce, de façon responsable sur le plan financier.

**La Direction de la reddition de comptes et de l'assurance de la qualité** garantit des services d'assurance objectifs et indépendants afin d'améliorer les activités des districts scolaires et du Ministère et d'y apporter une valeur ajoutée. Ses activités comprennent l'évaluation de la gestion des risques, des processus de gouvernance et de contrôle, ainsi que l'amélioration de la formation et du soutien, et ce, tout en faisant la promotion de la reddition de comptes. Elle est responsable de la gestion de projets et de la gestion du changement dans l'ensemble du Ministère.

### **FAITS SAILLANTS**

- ◆ *Direction d'un grand nombre d'initiatives de la Révision stratégique des programmes au Ministère.*
- ◆ *Réalisation de la transition des services des ressources humaines et du personnel connexe vers Service Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *Soutien de la mise en œuvre des engagements ministériels pris par le GNB.*
- ◆ *Consignation des fonds recueillis par les écoles dans les états financiers du GNB.*

# Renseignements financiers

Dépenses ministérielles : Rapport de la situation par programme du primaire, exercice financier clos le 31 mars 2016	Budget (en 000 \$)	Données réelles (en 000 \$)
<b>Services généraux et autres services d'éducation</b>		
Frais de personnel	23 197 600	18 349 879
Autres services	27 913 450	19 222 212
Matériel et fournitures	1 803 650	1 132 806
Biens et matériel	5 641 100	8 705 014
Contributions et subventions	7 068 200	8 181 110
<b>TOTAL</b>	<b>65 624 000</b>	<b>55 591 021</b>
<b>Districts scolaires</b>		
Frais de personnel	890 675 138	917 030 923
Autres services	117 498 767	95 847 454
Matériel et fournitures	16 922 100	20 262 200
Biens et matériel	1 688 600	5 513 987
Contributions et subventions	300 000	691 837
Service de la dette et autres frais	250 000	226 421
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 334 605</b>	<b>1 039 572 822</b>
<b>Développement de la petite enfance</b>		
Frais de personnel	3 524 900	3 805 695
Autres services	829 200	1 086 935
Matériel et fournitures	114 800	413 849
Biens et matériel	–	40 798
Contributions et subventions	80 130 100	72 817 776
<b>TOTAL</b>	<b>84 599 000</b>	<b>78 165 053</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 177 557 6951</b>	<b>1 173 328 896</b>

**Remarque :** Ces chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement comparativement à l'information qui sera publiée ensuite dans la section Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacune des administrations générales les activités de dotation du Ministère dont elle relève. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2016-2017.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2016	2015
Permanent	149	183
Temporaire	53	50
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>233</b>

Le Ministère a annoncé 61 concours, soit 48 concours ouverts (publics) et 13 concours restreints (internes).

Le Ministère mesure le niveau de réalisation des évaluations de rendement des employés sous forme de pourcentage de l'ensemble des évaluations de rendement réalisées auprès de ceux qui sont admissibles. Pour qu'un employé soit admissible, il doit avoir été au service du Ministère pendant au moins six mois à compter du 31 décembre de chaque année de travail au sein du Ministère. Or, quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des évaluations de rendements des employés admissibles ont été réalisées et déclarées au 31 décembre.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Aucune activité législative n'a été menée au cours de la période visée par le rapport annuel.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des modifications
Règlement sur l'administration scolaire (97-150) en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>	16 septembre 2016	Modifications combinées du programme d'études et des comités consultatifs d'évaluation dans chaque secteur linguistique.
Règlement 2004-8 – Règlement sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>	16 décembre 2016	Modifications pour mettre à jour les exigences relatives à la reconnaissance des titres de compétence des enseignants et enseignantes.

Les lois et règlements qui relèvent du Ministère sont accessibles à cette adresse :

[http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur\\_general/lois\\_et\\_reglements.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur_general/lois_et_reglements.html)

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Avec l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a élaboré et approuvé un plan d'action qui comprend une mesure stratégique pour chacun des quatre secteurs d'activité indiqués (langue de service; langue de travail; développement des deux communautés linguistiques officielles; et connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des langues officielles. Cette politique ne s'applique ni aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

## Axe 1

- Le Ministère a continué de se concentrer sur l'un de ses objectifs, soit l'augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans la langue seconde au bureau central.
- Le Ministère a incité ses employés à se parler dans leur langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés langagières. Le Ministère est demeuré un ardent défenseur de la formation en langue seconde et a tenu des rencontres dans les deux langues officielles.
- Le Ministère a continué de faire en sorte que les profils linguistiques soient examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- L'activité annuelle pour tout le personnel du Ministère est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

## Axe 2

- Le Ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue officielle de leur choix.
- La langue officielle de choix des employés figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations du rendement ont été réalisées dans la langue officielle choisie par l'employé. Chaque année, les sous-ministres envoient une note aux directeurs généraux, aux directeurs et aux gestionnaires pour leur rappeler de vérifier, avant les évaluations de rendement, dans quelle langue elles se dérouleront.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des fêtes, ainsi que d'appréciation des employés sont tenues dans les deux langues officielles. Par exemple, les sous-ministres ont organisé un caucus mensuel pour les employés de la partie 1 afin de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère. Chaque sous-ministre s'est adressé aux employés dans sa langue, et ce, de façon accueillante et motivante. Cette initiative a été couronnée de succès, si l'on en juge par le grand nombre d'employés qui y ont souvent assisté.

## Axe 3

- Le rapport annuel du Ministère comprenait une section sur les langues officielles et offrait un compte rendu sur l'état d'avancement des activités. Aucune plainte relative aux langues officielles n'a été formulée contre le Ministère.
- Le Ministère a continué de trouver des solutions pour assurer le respect des politiques sur les langues officielles et la prestation de services dans les deux langues officielles.

## Axe 4

- Dans le cadre de l'évaluation annuelle du rendement, les employés devaient lire et passer en revue la politique sur les langues officielles.
- Le Ministère a fait la promotion des modules iLearn qui traitent des politiques sur la langue de travail et la langue de service et a surveillé les taux d'achèvement, qui font maintenant l'objet d'un rapport trimestriel.

## Conclusion

Les sous-ministres ont continué d'organiser leur caucus mensuel pour les employés de la partie 1. Cet événement a pour objectif de communiquer les faits saillants et les nouvelles du Ministère aux employés du bureau central. Chaque sous-ministre s'est adressé aux employés dans sa langue, et ce, de façon accueillante, motivante et souvent humoristique. Cette initiative a été couronnée de succès, si l'on en juge par le grand nombre d'employés qui y ont continué d'y assister.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Comptes débiteurs – Droits de scolarité des Premières Nations (2013) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Chap5f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Chap5f.pdf</a> Chapitre 5, pages 247 à 253	1	1
Administration des fonds recueillis par les écoles (2015) <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf</a> Chapitre 4, pages 85 à 99 * Politique 101 – Responsabilités financières des districts scolaires, en cours de révision pour tenir compte de cinq des sept recommandations (date cible : septembre 2017)	7	*1

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. La Division des politiques et de la planification est responsable de la surveillance de ces divulgations. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice financier 2016-2017.

# Annexe

## Sondage de fin d'études secondaires, secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2012	2013	2014	2015	2016
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	37,8 %	41,8 %	39,9 %	38,0 %	37,5 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	64,0 %	69,7 %	68,3 %	61,4 %	75,0 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (par ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	73,7 %	76,4 %	74,7 %	79,0 %	78,1 %
La gestion de la discipline y est efficace.	76,4 %	80,6 %	75,8 %	81,3 %	79,3 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	85,4 %	85,3 %	86,7 %	89,0 %	88,6 %
Je m'y sentais respecté.	85,9 %	84,1 %	84,0 %	84,9 %	85,1 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	86,2 %	82,0 %	82,8 %	83,3 %	82,9 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	82,7 %	87,3 %	87,8 %	88,4 %	86,5 %
C'est un milieu sécuritaire.	91,9 %	87,7 %	92,6 %	92,6 %	92,7 %

## Sondage de fin d'études secondaires, secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2012	2013	2014	2015	2016
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	34,1 %	40,8 %	40,9 %	41,5 %	39,6 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	56,6 %	54,0 %	58,3 %	57,0 %	71,5 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (par ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	59,2 %	58,6 %	64,7 %	59,0 %	62,2 %
La gestion de la discipline y est efficace.	67,7 %	66,3 %	66,3 %	63,6 %	66,7 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	77,4 %	74,5 %	75,9 %	76,0 %	78,8 %
Je m'y sentais respecté.	77,4 %	75,8 %	78,2 %	76,3 %	78,0 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	78,2 %	77,0 %	78,1 %	75,4 %	74,9 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	79,0 %	79,1 %	80,1 %	79,9 %	81,0 %
C'est un milieu sécuritaire.	84,5 %	87,0 %	87,3 %	87,9 %	87,4 %